

BILAN D'ACTIVITÉ 2023



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Les adhérents	3
3. Les partenaires institutionnels.....	5
4. Structuration du réseau GALAS.....	6
4.1. Le fonctionnement.....	6
4.2. Extension du Galas	7
5. Fonds « Mieux Manger pour Tous ».....	7
5.1. Au niveau national.....	7
5.2. Au niveau régional.....	8
6. Les moyens opérationnels.....	8
6.1. Les ressources humaines	8
6.2. Les groupes de travail	9
7. Les actions menées avec l'UGESS	10
7.1. Le Forum territorial	10
7.2. Partenariats financiers et dotations	11
8. En conclusion	11

1. Introduction

Les actions du GALAS s'articulent autour de 4 piliers :

- **Transferts de compétences** : par des ressources à destination des porteurs de projet et des épiceries sociales et solidaires en activité
- **Des solutions concrètes d'approvisionnement** : par la mutualisation de moyens humains, techniques et logistiques, par l'organisation d'approvisionnements communs (circuits courts locaux et circuits solidaires)
- **Des actions participatives au sein du Galas** : des formations et du partage d'expériences
- **L'organisation du dialogue avec les pouvoirs publics** : représentation des adhérents au niveau local et national en lien avec l'UGESS: Union nationale des Epiceries Sociales et Solidaires.

En 2023, le GALAS a été accompagné par le cabinet de conseil en transformation des organisations Holomea et l'UGESS dans un objectif de structuration et de déploiement du groupement.

En parallèle les groupes de travail composés de salarié(e)s des structures du Galas, ont poursuivi leurs actions, notamment dans le cadre des actions liées à l'approvisionnement et à la communication.

Les missions du GALAS ont été soutenues par l'implication de deux chargées de mission, Julie Linas et Carole Bégué, complétées par quelques prestations ponctuelles.

Carole Bégué a poursuivi son travail de recherche et de mise en contact entre les épiceries du réseau et des producteurs locaux.

Julie Linas a accompagné le GALAS au niveau notamment, de la coordination et de la recherche de subventions.

En 2023, le GALAS s'est également positionné sur l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous », dans sa déclinaison régionale. Une réponse favorable obtenue en fin d'année 2023 va permettre de déployer les actions avec une visibilité sur 3 ans.

2. Les adhérents

15 structures sont adhérentes au GALAS en 2023

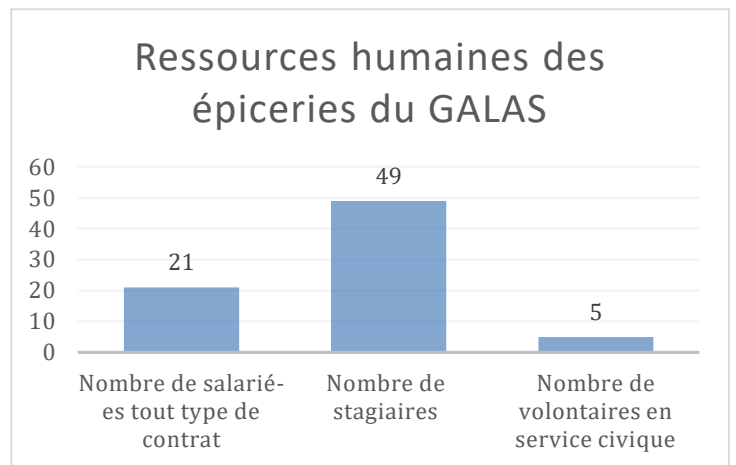
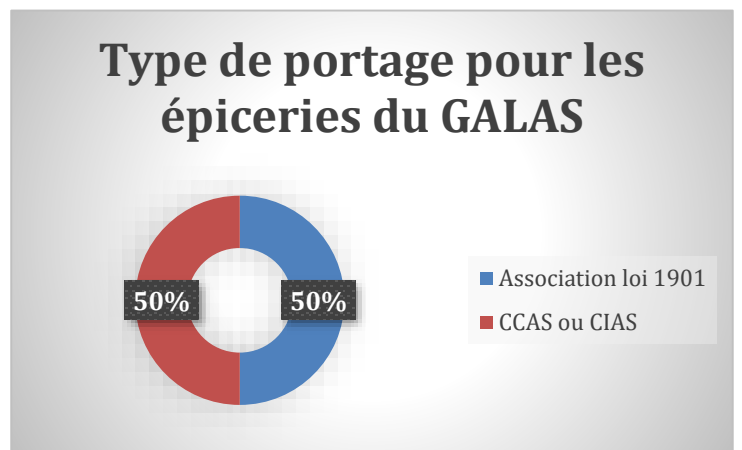
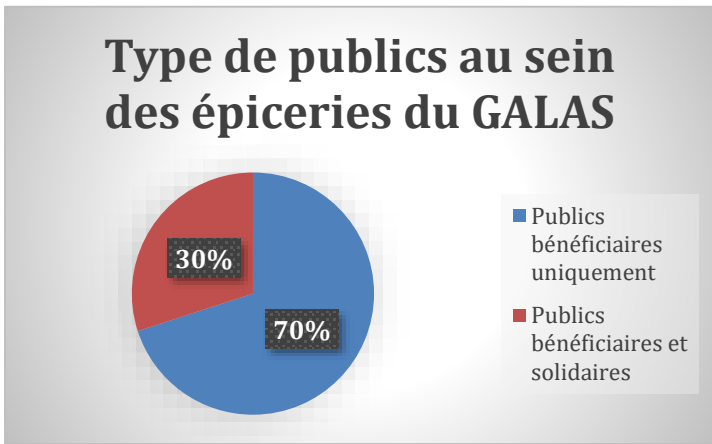
Épicerie "Le comptoir", CCAS d'Artigues-Près-Bordeaux,
Épicerie "Episol", association Espace de Vie Sociale à Pessac,
l'Épicerie, association Espace de Vie Sociale à Bordeaux,
L'Épicerie du CCAS de Floirac,
Épicerie "Le pain de l'amitié", association à Bordeaux,
Épicerie "Le panier des quatre saisons" à Cenon,
Épicerie "Local Attitude", association à Bordeaux Nord,
Association Vrac Bordeaux,
Épicerie "L'annexe" du centre social "La cabane à projets" à Créon,

Épicerie “Esprit de solidarité”, association à Coutras,
 Épicerie “Oasi’s”, association à Saint Médard en Jalles,
 Épicerie sociale et solidaire du CCAS de Mérignac,
 Épicerie sociale du CCAS de Lormont,
 Épicerie “Espoir Rive droite” à Lormont.
 Les Épiciers de l’Estuaire à Saint-Ciers-sur-Gironde

Les épiceries solidaires qui adhèrent au GALAS peuvent également adhérer individuellement à l’UGESS. Les adhésions à l’UGESS et au GALAS ne sont pas exclusives, certaines épiceries sont adhérentes à d’autres réseaux. Chaque adhérent du GALAS est libre de ses choix partenariaux.

La question du déploiement du GALAS est en cours de réflexion et un travail important sera mené en 2024 à ce sujet, notamment dans le cadre de l’appel à projets « Mieux Manger Pour Tous ».

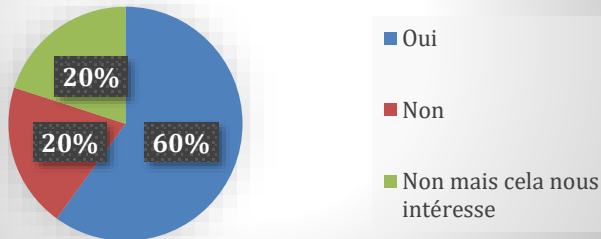
•Panorama des épiceries sociales et solidaires adhérentes au GALAS



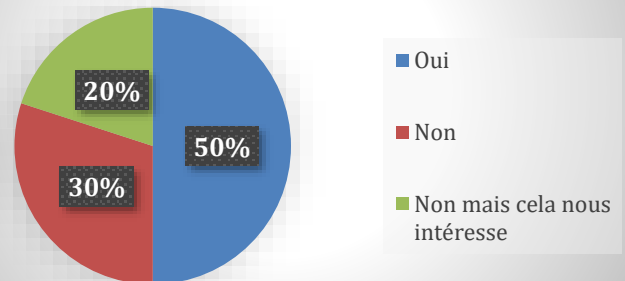
En complément des ressources humaines citées ci-dessus environ 500 bénévoles sont présents au sein des épiceries sociales et solidaires du réseau GALAS.

- Implication des bénéficiaires au sein des épiceries

Participation des bénéficiaires au fonctionnement opérationnel des épiceries

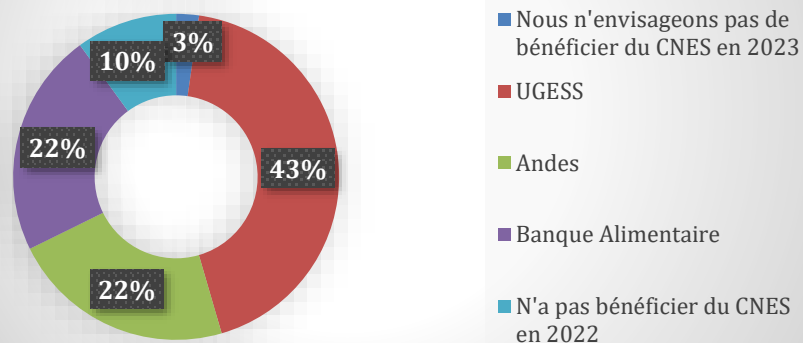


Participation des bénéficiaires à la gouvernance de l'épicerie



- Attribution de l'enveloppe CNES

Attribution du CNES aux épiceries par une tête de réseau



3. Les partenaires institutionnels

Le GALAS fonctionne avec le soutien financier des partenaires fondateurs que sont la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole, rejoints depuis par la Mairie de Bordeaux dans le cadre de sa politique de résilience alimentaire et par l'Etat au travers du Fonds de Développement de la Vie Associative.

En plus de ces partenaires, le GALAS a été lauréat de l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous » au niveau régional, ce qui lui garantit des subventions sur 3 ans pour le déploiement des projets.

Ceci est complété par la proposition d'une convention triennale par Bordeaux Métropole qui permet d'augmenter la visibilité des actions.

En mars 2023, le GALAS a été élu au collège 4 "La distribution alimentaire" du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux métropole. Ainsi, le GALAS porte la voix des acteurs de l'aide alimentaire et des personnes en précarité alimentaire au sein de cette instance qui permet de construire le programme d'actions du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux métropole.

4. Structuration du réseau GALAS

4.1. Le fonctionnement

Le Comité de pilotage composé des partenaires financeurs, de l'UGESS et ouvert à tous les adhérents, s'est réuni le 21 février 2023.

Cette réunion a permis de faire un point d'étape, de partager les orientations et les réflexions stratégiques concernant notamment l'approvisionnement, ainsi que la dimension et la composition du Galas.

Le bureau est renouvelé à chaque Assemblée Générale annuelle. Il était composé en 2023 de :

Mériem Bozzo-Rey, Nathalie Martin et Sophie Vivodtzev.

Le bureau du GALAS est composé de 3 co-représentants légaux. Une réunion plénière, trimestrielle, ouverte à tous, permet d'avancer sur les différents projets. Entre chaque réunion, des groupes de travail se répartissent les différentes tâches opérationnelles.

Au sein du bureau et des groupes de travail se réunissent les salarié(e)s et bénévoles des structures adhérentes au GALAS. Leurs parcours sont divers, cela concerne aussi bien des coordinateurs/trices de structures que des travailleurs sociaux, ou encore des bénévoles.

Mais tous(tes) sont impliqué(e)s dans la vie et le fonctionnement de leurs structures respectives.

Délibérément participatif, le Galas fonctionne aujourd'hui avec une gouvernance simple dans laquelle chacune des 15 structures adhérentes peut contribuer aux projets et aux décisions, autour des trois membres du bureau.

En perspective d'une extension à toutes les épiceries solidaires de Gironde et à d'autres acteurs de l'alimentation solidaire, le Galas a pris appui du Cabinet d'accompagnement Holoméa afin de structurer une gouvernance et a commandé une étude fiscale et juridique auprès de Passerelles et Compétences.

4.2. Extension du Galas

- **Travail sur le positionnement fiscal**

Une étude a été menée par Guy Martin-Prével, bénévole de l'association Passerelles & Compétences, en 2023, pour décrire les intérêts et possibilités du Galas à se structurer en conformité avec le statut d'association "déclarée d'intérêt général" au sens fiscal du terme, Cette étude examine également les conséquences sur le développement du Galas, c'est-à-dire sur ses activités, sur ses membres et sur son organisation.

Cette étude débouchera ou non sur une demande de rescrit et fournira des indications pour les orientations stratégiques du Galas.

- **Travail sur la proposition de valeur du GALAS**

Afin de poursuivre l'accompagnement démarré fin 2022 par le cabinet Holoméa, 5 ateliers ont eu lieu en 2023 :

Atelier 1 : Extension du GALAS

Atelier 2 : Restitution et proposition de réorientation

Atelier 3 : Parcours d'intégration et offre de services

Atelier 4 : Gouvernance

Atelier 5 : Restitution

A l'issue de ces ateliers, des préconisations et un plan d'action ont été actés.

Le travail sur la gouvernance et la rédaction de nouveaux statuts a fait l'objet d'un atelier complémentaire en novembre 2023. Ce travail en cours de finalisation sera proposé à l'AG 2024.

5. Fonds « Mieux Manger pour Tous »

5.1. Au niveau national

Le GALAS est affilié à l'UGESS (Union nationale des Groupements d'Épiceries Sociales et Solidaires) et deux membres du GALAS font partie du Conseil d'Administration de l'UGESS. Le GALAS a rejoint également le bureau et participe d'une manière plus opérationnelle à la gestion du groupement.

L'UGESS a obtenu une enveloppe annuelle de 700 000 € dans le cadre du fonds Mieux Manger pour Tous. Cette enveloppe, répartie dans chacune des épiceries en ayant fait la demande, permettra d'augmenter et de diversifier les approvisionnements.

Cette enveloppe devra être utilisée uniquement pour l'achat de fruits, légumes et légumineuses, de produits labellisés (AB, commerce équitable, AOP, AOC...) et d'autres produits peu ou pas transformés (groupe 1 et 2 classifications NOVA). En parallèle, des actions de participation des personnes concernées devront être mises en place.

Dans le cadre de ce fonds, l'UGESS s'est fixée plusieurs grands objectifs :

- Atteindre 35 % d'approvisionnement en fruits et légumes et 5 % en légumineuses
- Atteindre un objectif de 30 % des approvisionnements réalisés en circuit-court de proximité (un intermédiaire maximum sur le périmètre régional)
- Développer l'approvisionnement de produits labellisés
- Renforcer, quand cela est possible, l'achat mutualisé à travers les groupements territoriaux

5.2. Au niveau régional

Le GALAS a été retenu sur l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous ».

Ceci va permettre de développer les objectifs suivants :

1. Co-construire une filière d'approvisionnement en circuit court, et de proximité, personnalisée et opérationnelle, pour chacun de ses membres d'ici 2025
2. Consolider les circuits d'approvisionnement solidaires existants
3. Participer à structurer, dynamiser et développer le réseau des épiceries solidaires sur la Nouvelle Aquitaine, à partir des coopérations émergentes identifiées sur le territoire.

→ Projet en commun avec les structures de Nord Aquitaine.

Grâce aux moyens renforcés, le GALAS va pouvoir embaucher une personne salariée afin d'accompagner les épiceries sur le terrain.

6. Les moyens opérationnels

6.1. Les ressources humaines

Julie Linas, de Co&Coop dont les missions se sont axées sur :

- le soutien dans les relations avec les adhérents : campagne d'adhésion, accueil et accompagnement des structures, administratif, lien avec les adhésions UGESS, synthèse des données récoltées, réalisation d'enquêtes auprès des adhérents
- ainsi qu'au soutien à la rédaction de demandes de subventions et à la coordination de l'accompagnement UGESS/Holomea.
- Julie Linas intervient dans 3 groupes de travail et s'occupe de la relation avec de nouveaux prestataires.

Carole Bègué est chargée du développement des circuits courts.

Pour ce faire, elle a réalisé un travail d'analyse des besoins de chaque structure et les a mises en relation avec les producteurs. Elle a également élaboré un annuaire des producteurs locaux, outil précieux pour les adhérents du GALAS.

Son travail sera poursuivi par le/la salarié qui prendra ses fonctions en 2024.

En complément, le GALAS a fait ponctuellement appel à trois expertises :

- Hélène Bourrin, de Graves Digital, webdesigner, pour la migration du site internet
- Christine Ebadi et Bérénice Pommier, du Cabinet Holomea, pour la structuration du GALAS et le travail sur les statuts
- Guy Martin-Prevel, bénévole à Passerelles et Compétences, concernant la fiscalité.

6.2. Les groupes de travail

6.2.1. Les moyens de communication

En 2023, le groupe de travail communication a pu développer plusieurs outils :

- Une page LinkedIn
- L'optimisation et la migration du site internet
- La création d'une newsletter

Pour ces deux derniers points, le groupe de travail a été accompagné par Hélène Bourrin, de Graves Digital qui s'est occupé des aspects techniques et de la formation pour permettre la prise en main des outils par les membres du groupe.

6.2.2. L'approvisionnement

Carole Bégué a continué son travail de recherche de partenariats et l'annuaire des producteurs a pu être enrichi.

Afin de rendre ces partenariats opérationnels un(e) chargé(e) de mission sera recruté(e) en 2024 dans le cadre du fonds « Mieux Manger pour Tous ».

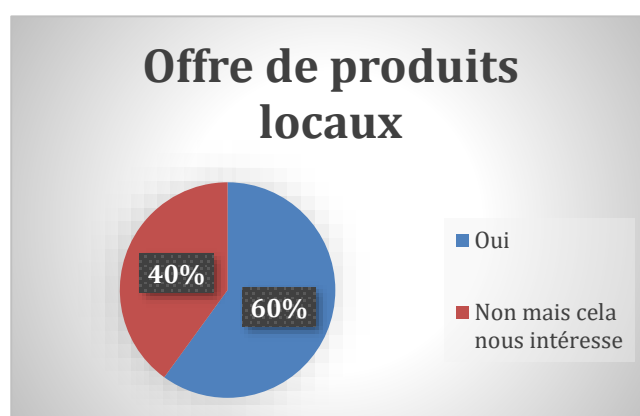
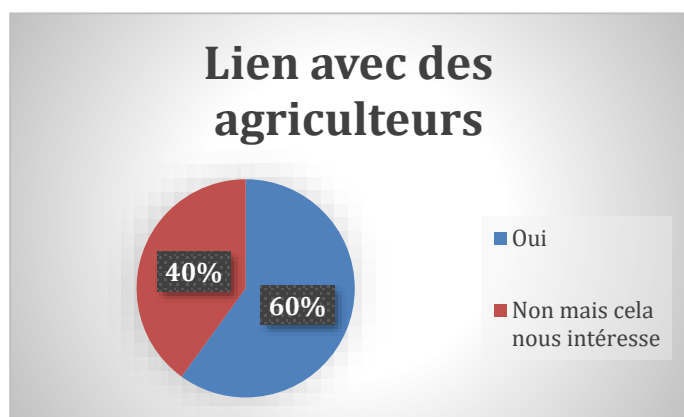
De plus, durant l'année 2023, des commandes mutualisées ont pu être mises en place entre 3 structures du réseau GALAS et la plateforme Alternative de Toulouse. Les commandes sont livrées dans les locaux de l'association VRAC.

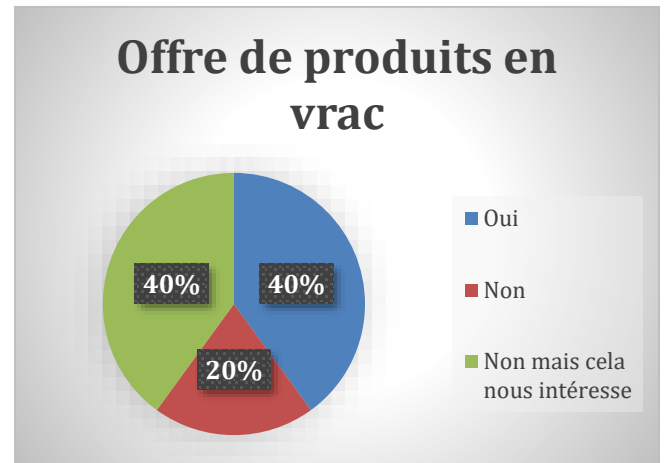
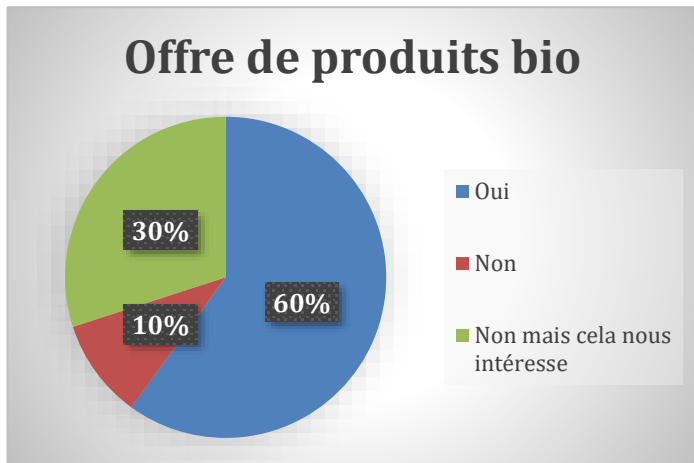
Cette mutualisation a été favorisée par le fait que Bordeaux se trouve sur le même axe de livraison que pour le Nord Aquitaine (Niort/Poitiers) permettant ainsi de diminuer les coûts de transport. Ainsi, le Galas coopère avec le regroupement Midi-Pyrénées: le GESMIP, et la plateforme Alternative, dans le cadre des circuits d'approvisionnement solidaires.

Cette coopération s'inscrit dans une action commune avec des épiceries solidaires du Nord Aquitaine :

- Celles du CAPEE (Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide) qui regroupent 18 épiceries sociales et Solidaires dans la Vienne.
- Et plusieurs épiceries en Charente, Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, hors groupement local mais adhérentes de l'UGESS.

● Zoom sur les approvisionnements





7. Les actions menées avec l'UGESS

7.1. Le Forum territorial

L'Union nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires (UGESS), en partenariat avec le GALAS a organisé son 1er forum territorial. Ce fut l'occasion pour les épiceries sociales et solidaires de la région Nouvelle-Aquitaine d'en apprendre plus sur le rôle de l'UGESS et du GALAS et d'échanger entre elles sur leurs problématiques et leurs initiatives.



En parallèle, certaines épiceries adhérentes au Galas ont pu tester les différents outils mis en place par l'UGESS afin de faire remonter leurs avis/attentes concernant notamment :

- **Le logiciel de caisse LOGEPI** dédié aux épiceries sociales et solidaires. Ce logiciel a été co-construit avec les épiceries membres de l'UGESS pour répondre à leurs besoins. Cet outil facilite notamment les remontées d'indicateurs annuels à transmettre à l'organisme qui délivre l'habilitation alimentaire, ou facilite aussi par exemple les justificatifs demandés pour le CNES.
- **Epicali** : une formation sur l'hygiène et la sécurité alimentaire sous forme de quizz et de mise en situation. Cette formation en ligne est interactive et ludique.

- **Le parcours de création d'épicerie** qui est terminé. L'UGESS est dans une phase de discussion de la mise en œuvre du parcours d'accompagnement avec chaque groupement pour pouvoir accompagner les porteurs de projet en fonction des territoires.

7.2. Partenariats financiers et dotations

7.2.1. *Fondation AG2R La Mondiale*

La fondation AG2R La Mondiale, en partenariat avec l'UGESS, a souhaité mettre en place une dotation financière exceptionnelle en appui aux publics en situation de précarité dans ce contexte inflationniste. Une enveloppe a été mise à disposition à la rentrée à titre expérimental et pourrait être renouvelée l'année prochaine. Elle a permis à deux épiceries du Galas de développer des actions pour permettre à leurs publics d'acquérir plus facilement des denrées de qualité.

7.2.2. *La précarité menstruelle*

Après une première expérimentation en 2022 sur des serviettes réutilisables, l'UGESS a expérimenté la dotation de culottes menstruelles en partenariat avec Règles Élémentaires et l'Association Régie Urbaine d'Angoulême.

Plusieurs épiceries ont reçu des colis et ont pu en faire bénéficier leurs publics. Ces culottes ont été mises en vente à un prix très accessible.

8. En conclusion

L'année 2023 fut une année riche en ce qui concerne la reconnaissance du GALAS comme acteur important de l'alimentation solidaire par les acteurs institutionnels.

En effet, le GALAS est lauréat au niveau régional du Fonds Mieux Manger Pour Tous et membre du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux métropole et participe ainsi au Projet Agricole Territorial. Un travail important a été mené sur la structuration en ce qui concerne la question des statuts, de la fiscalité.

En 2024, le GALAS va mettre en place les premières actions du fonds Mieux Manger Pour Tous, notamment grâce à l'embauche d'un/une salarié/e à temps plein.

L'Assemblée Générale permettra d'élire un nouveau bureau et de voter les nouveaux statuts qui ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail collectifs animés par le cabinet Holomea.